



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Original	Copies
DAT <input checked="" type="checkbox"/>	DAT <input type="checkbox"/>
DC <input type="checkbox"/>	DC <input type="checkbox"/>
DCH <input type="checkbox"/>	DCH <input type="checkbox"/>
DDETA <input type="checkbox"/>	DDETA <input type="checkbox"/>
DEJTS <input type="checkbox"/>	DEJTS <input type="checkbox"/>
DFMP <input type="checkbox"/>	DFMP <input type="checkbox"/>
DG <input type="checkbox"/>	DG <input type="checkbox"/>
DIE <input type="checkbox"/>	DIE <input type="checkbox"/>
DPE <input type="checkbox"/>	DPE <input type="checkbox"/>
DS <input type="checkbox"/>	DS <input type="checkbox"/>
SI <input type="checkbox"/>	SI <input type="checkbox"/>
DSP <input type="checkbox"/>	DSP <input type="checkbox"/>

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Affaire suivie par Agnès SMELA
Service prévention des risques
et aménagement du territoire
Unité planification et Aménagement du Territoire
chargée d'études
Tél : 02 32 29 60 45
Mél : ddtm-sprat-pat@eure.gouv.fr

Évreux, le 07 AOUT 2023

Madame la présidente,

Par courrier reçu 7 juin 2023, vous avez saisi la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de l'Eure afin qu'elle émette un avis sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune déléguée d'Avrilly (commune nouvelle de Chambois).

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'avis de cette commission.

Je vous prie d'agréer, madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental adjoint
des territoires et de la mer de l'Eure


Dominique ÉTIENNE

Madame la présidente
de l'Interco Normandie Sud Eure
84 rue du Canon
27134 Verneuil d'Avre et d'Iton Cedex

Objet	Montant
DAI	100
DC	200
HCH	300
RENTA	400
RENTA	500
RENTA	600
RENTA	700
RENTA	800
RENTA	900
RENTA	1000
RENTA	1100
RENTA	1200
RENTA	1300
RENTA	1400
RENTA	1500
RENTA	1600
RENTA	1700
RENTA	1800
RENTA	1900
RENTA	2000

Reçu
N° 100 2023
MSE

1000 2023

Le directeur généralement adjoint
des finances et de la man. de l'école

DOMINIQUE E. THOMAS

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Eure



Projet de plan local d'urbanisme d'Avrilly (commune déléguée de la commune nouvelle de Chambois)

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CD-PENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

Elle émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L. 153-16, L. 151-12 et L. 151-13 du code de l'urbanisme.

Dans le cadre du projet de plan local d'urbanisme d'Avrilly, la CDPENAF est appelée à se prononcer sur le document dans sa globalité, sur la création de STECAL et les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles en application respectivement des articles L. 153-16, L. 151-12 et L. 151-13 du code de l'urbanisme.

Lors de sa séance du 6 juillet 2023, la commission a émis un **avis favorable à l'unanimité** sur le projet de PLU, sur les STECAL et sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles.

Le directeur adjoint de la DDTM,
président de séance de la CDPENAF du 6 juillet 2023


Dominique ETIENNE

